



CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	26
Nombre de pouvoirs	10
Votants	36

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2025 – 019

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION – SPANC

Séance du 10 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 18h00, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Gioux, au nombre de vingt-cinq sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 27 mars 2025.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Gisèle ANTON (Suppléante Guy BRUNET) ; Jean-Pierre LANNET ; Jacques MOUTARDE ; Jean-Luc LEGER ; Catherine DEBAENST ; Didier TERNAT ; Alain DETOLLE ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Philippe ESTERELLAS (à partir de 18h30 au point A.3) ; Philippe COLLIN (à partir de 18h10 au point information délibérations du Bureau) ; Benjamin SIMONS ; Marina BONIFAS ; Thierry LETELLIER ; Laurent LHERITIER ; Evelyne CHABANT ; Laurence CHEVREUX ; Pierrette LEGROS ; Christian ARNAUD ; Evelyne PINLON ; Jean-Louis JOSLIN ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIOURET ; Monique DEPEIGE ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Stéphane DUCOURTIOUX à Jean-Pierre LANNET ; Isabelle DUGAUD à Jacques MOUTARDE ; Michel GOMY à Jean-Luc LEGER ; Alexis TOURADE à Claude BIALOUX ; Serge DURAND à Valérie BERTIN ; Marie-Hélène FOURNET à Renée NICOUX ; Philippe LEFAURE à Alain ROULET ; Nadine RAVET à Didier MIOMANDRE ; Pascal MERIGOT à Pierrette LEGROS ; Jacques TOURNIER à Denis PRIOURET.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs

Nadine HAGENBACH ; Céline COLLET-DUFAYS ; Thierry ROGER ; Marie-Françoise HAYEZ ; Bernard ROUGIER ; Annick BAUCULAT ; Jacques BŒUF, Roger FOUGERON.

Philippe ESTERELLAS (jusqu'à 18h30 au point A.3).



REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20250410-2025_019-DE

Denis PRIOURET présente le rapport suivant.

Le compte de gestion de l'exercice 2024 a été dressé par Madame la Trésorière Publique, il est joint en annexe.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par Madame la Trésorière Publique accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Madame la Trésorière Publique a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont réelles et justifiées ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget du SPANC de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Résultat de clôture de l'exercice 2023	2 855,64 €	2 141,88 €	4 997,52 €
Part affectée à l'investissement			
Résultat de l'exercice 2024	- 4 692,62 €	19 342,80 €	14 650,18 €
Résultat de clôture de l'exercice 2024	- 1 836,98 €	21 484,68 €	19 647,70 €

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 36

Adopté à l'unanimité

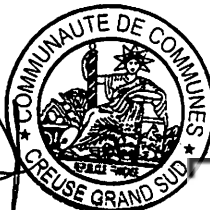
Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :

- **DE SE PRONONCER** sur les opérations effectuées par Madame la Trésorière Publique, répertoriées au sein du Compte de Gestion 2024 du budget annexe du SPANC,
- **DE DECLARER** que ce Compte de Gestion du budget annexe du SPANC dressé pour l'exercice 2024 par Madame la Trésorière Publique, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré le 10 avril 2025 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,
Présidente



REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20250410-2025_019-DE